



Commune
Saint-Éloi

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT ELOI

AVIS DE MISE A JOUR DU DOSSIER DE CONCERTATION – JUILLET 2021

La Municipalité informe la population de Saint Eloi que les études de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Eloi ont été relancées suite à l'installation de la nouvelle municipalité.

Cette procédure avait été ouverte par délibération du Conseil Municipal du 08/04/2015, mais a été interrompue à plusieurs reprises. La nouvelle municipalité a fait reprendre les études, mettre à jour les diagnostics, a rencontré des personnes publiques associées à cette procédure (dont les services de l'Etat et du SCOT du Grand Nevers), et a en conséquence débattu sur les nouvelles orientations générales du futur Plan local d'Urbanisme, en séance du Conseil Municipal du 18 mai dernier.

Dans le nouveau **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** débattu par le Conseil municipal, les préoccupations environnementales (zones humides) et agricoles ont notamment été prises en compte.

Les orientations quantifiées principales de ce projet de PLU révisé sont les suivantes :

- Objectif démographique d'ici 2036 (15 ans) : env. 2240 habitants (+ 0,23 % par an)
- Nombre de logements à permettre d'ici 2036 : env. 158 dont 44 en renouvellement urbain et une forte proportion de logement seniors dans le cadre d'un projet sur la zone de la Grenouillère (correspond au scénario 6 de développement). Les futurs choix réglementaires du PLU devront permettre un nombre de logements un peu supérieur à cet objectif pour espérer l'atteindre (une trentaine de plus), afin de tenir compte d'une probable rétention foncière sur certains espaces.
- Consommation foncière : respecter l'enveloppe urbaine maximale prévue par le SCOT, et prévoir une consommation foncière plafonnée à environ 60 hectares répartie de la façon suivante :
 - Environ 10 hectares pour l'habitat
 - Environ 50 ha pour le développement économique dont presque la moitié pour la réserve foncière de la zone industrielle de Nevers/St-Eloi
- Cette consommation foncière, bien que significative, est fortement réduite par rapport à celle du PLU de 2007 en raison des impératifs environnementaux et réglementaires beaucoup plus stricts qu'à cette époque. Pour mémoire, le PLU précédent prévoyait une consommation foncière de l'ordre de 85 hectares.
- Ces éléments conduisent à figer d'une certaine manière l'enveloppe urbaine actuelle, sauf dans les secteurs spécifiquement prévus dans le PADD, que ce soit en économique ou en habitat.

Les diagnostics mis à jour, le PADD débattu le 18 mai dernier, ainsi que d'autres documents d'information sont mis à la disposition du public dans un dossier de concertation daté de juillet 2021 qui se substitue aux précédents documents de concertation de cette procédure.

Ce dossier de concertation continuera à être alimenté au fur et à mesure de l'avancée de la révision du plan local d'Urbanisme jusqu'à la clôture de la phase de concertation avec la population, dont la date sera annoncée en temps utile par la Municipalité.

La population sera avertie de cette date de fin de concertation par les supports de communication habituels (site internet de la ville, affichage...).

Le dossier de concertation de juin 2021 est d'ores et déjà disponible :

✧ **en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et le Mercredi de 9 h 00 à 18 h 00,**

✧ **ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint Eloi au lien suivant :**
<https://www.saint-eloi-58.fr/municipalite-1/revision-du-plu-28.html>

Il est rappelé qu'un **registre de concertation**, est aussi **disponible à la Mairie** aux jours et heures habituels d'ouverture, pour recueillir les questions et observations du public. Elles peuvent y être directement déposées de manière manuscrite, ou déposées sous forme de lettre adressée à M. Le Maire, à l'adresse postale de la Mairie (Chemin du Bois Bouchot - 58000 SAINT ELOI) en précisant qu'il s'agit d'une remarque émise dans le cadre de la concertation sur la révision générale du PLU.

Le 19 juillet 2021,

Le Maire,
Jérôme MALUS



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT
DÉLÉGUÉ

Maurice TATERCZYNSKI